

DEPARTEMENT  
DU NORD

COMMUNAUTE  
DE  
COMMUNES



Envoyé en préfecture le 10/03/2020

Reçu en préfecture le 10/03/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 059-245900758-20200305-CC05032020\_06-DE

## Extrait du Procès-verbal des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du 05 mars 2020 à 19h00

Le 05 mars 2020, à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la *Communauté de Communes Flandre Lys*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes Flandre Lys sous la Présidence de Monsieur Bruno Ficheux, à la suite de la convocation qui lui a été faite, cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée au siège de la CCFL, conformément à la loi.

**Etaient présent(e)s :** M Bruno Ficheux, Mme Pascale Algoet, M Denis Crinquette, M Joseph Catteau, Mme Rolande Payelleville, M Bernard Cottigny, M. Jean-Michel Laroye, Mme Catherine Goedgebuer, M Philippe Mahieu, Mme Marie-Thérèse Verhaeghe, M Michel Bodart, Mme Caroline Mouflin, M Michel Dupas, Mme Monique Evrard, M. Jean-Philippe Boonaert, Mme Geneviève Fermentel, M Denis Mouquet, M. Patrick Stevenoot, M. Jacques Hurlus, Mme Anne Hiel, M. Philippe Brouteele, Mme Bénédicte Brouard, M. Joël Duyck, Mme Marie-France CARREZ, M Philippe Kujawa arrivé au point 17, Mme Martine Beuraert, M Bernard Didelot, Mme Delphine Boulenger, M. Franckie Verwaerde, M. Jean-Claude Thorez, Mme Agnès Grammont, M. Pierre-Luc Ravet, Mme Anne Decoster.

**Avaient procuration :** M. Michel Dehaene procuration à M. Catteau  
M. Claude Beve procuration à M. Philippe Mahieu  
Mme Nathalie Debaisieux procuration à M. Jean-Philippe Boonaert  
M. Philippe Kujawa procuration à M. M. Franckie Verwaerde jusqu'au point 16

**Absente :** Mme Sophie Caron

**Absents excusés :** Mme Doriane Jorisse,  
Mme Anna Di Penta  
M. Jacques Parent

**Secrétaire de séance :** Mme Catherine Goedgebuer

### **Environnement et Développement durable – Convention constitutive d'un groupement de commande entre le SMICTOM des Flandres et la CCFL pour une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'une gestion globale des déchets ménagers et assimilés sur le territoire : collecte, tri, transfert et modification des deux durées de reconduction successives du marché de collecte en porte à porte sur le territoire de la CCFL.**

*Le Vice-Président expose au conseil :*

La CCFL adhère au SMICTOM des Flandres pour la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés, la CCFL ayant récupéré sa compétence collecte par arrêté préfectoral au 1<sup>er</sup> Janvier 2011.

Dans le cadre du renouvellement des marchés de collecte, tri et transfert, une consultation pour assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) doit être lancée.

Il pourrait être envisagé que les deux structures (SMICTOM et CCFL) travaillent de manière concertée sous la forme d'un groupement de commandes pour cette étude (AMO).

A cet effet, la CCFL et le SMICTOM ont convenu d'établir une convention constitutive d'un groupement de commandes lors d'une Commission Déchets qui s'est déroulée en CCFL le 16 septembre 2019.

Plusieurs marchés portant sur la gestion globale des déchets ménagers et assimilés du SMICTOM et de la CCFL arrivent à échéances. Toutefois, les dates de fin de marché diffèrent :

- Marché de collecte et de traitement des déchets - Territoire Ex-Houtland, dont l'échéance est fixée au 6 mai 2020 ;
- Marché de collecte des déchets - Territoire CCFI hors Ex-Houtland, et Territoire CCFL, dont l'échéance est fixée au 28 février 2021 ;
- Marché de transfert et de tri des déchets recyclables, dont l'échéance est fixée au 28 février 2021 ;

- Futur marché de collecte et de traitement des encombrants avec pré-tri et transfert sur le site de Strazeele, dont l'échéance est fixée au 30 septembre 2022.

Il serait judicieux de trouver une échéance commune à l'ensemble de ces marchés. Cette échéance doit respecter les délais légaux et suffisants pour le bon déroulement des procédures complètes portant à la fois sur :

- la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) – (groupement de commandes 1),
- le futur marché de gestion globale des déchets du territoire en termes de collecte, tri et transfert sur le site de Strazeele – (groupement de commandes 2).

Il semble opportun de fixer cette échéance au 31 décembre 2021 pour l'ensemble des 4 marchés précités. La CCFL est directement concernée par le Marché de collecte des déchets - Territoire CCFI hors Ex-Houtland, et Territoire CCFL, dont l'échéance est fixée au 28 février 2021 ;

L'idée est d'optimiser la structure du futur marché ainsi que son allotissement, dans le but de réaliser des économies, sachant que des clauses techniques devraient désormais être similaires en fonction des secteurs.

Une convention de groupement de commandes sera signée entre la CCFL et le SMICTOM. Le SMICTOM a délibéré concernant son adhésion au « groupement de commande 1 » lors du Comité Syndical du 3 février 2020.

Après attribution du marché d'AMO, il pourrait être envisagé, lors d'un prochain conseil communautaire, une convention fixant les modalités du « groupement de commandes 2 » pour la passation du marché de gestion globale des déchets ménagers et assimilés sur le territoire : prestations de collecte, tri, transfert.

Après avis favorables de la commission et du Bureau, il est proposé au Conseil d' :

- ADOPTER le principe d'alignement des échéances des marchés précités,
- AUTORISER Monsieur le Président à effectuer les démarches administratives permettant la modification du marché portant sur la prolongation de durée de la prestation, comme suit :
  - Première reconduction : 10 mois, soit une échéance au 31 décembre 2021,
  - Deuxième reconduction : 14 mois, soit une échéance finale au 28 février 2023.
- AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document relatif à ces éventuels avenants de prolongation avec la société VEOLIA PROPRETE NORD NORMANDIE, lesquels n'auraient aucune incidence financière sur le montant global du marché.
- AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention de « groupement de commandes 1 », et le contrat qui en découlera, suite à l'attribution du marché d'AMO à un bureau d'études compétent,
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (36 voix pour) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,  
Fait à la CCFL,

Le Président,  
**Bruno FICHEUX**

